



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2019 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / N. CHEVASSON / F. COTTIN / K. CHEDAL / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT

Procuration: J-J. VIGOT (proc. G. BRACHOTTE), P. CATTEAU (proc. J. MORÉ)

Absents excusés: E. RIONDET

Secrétaire: S. GODRIE

La séance est ouverte à 18h30, sur proposition du Maire, Madame GODRIE est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2019, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

L'Ordre du jour est également validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1) Présentation projet de boîte à livres

Le projet prend forme et Madame JACQUIER, Conseillère Municipale, présente la première boîte à livres en forme de ruche. Elle présente également la charte de « bon usage » en expliquant le but et le fonctionnement de celle-ci. Le Maire tient à remercier Monsieur Jean-Claude Jacquier qui a réalisé la boîte à livres. L'ensemble du conseil municipal est très favorable au projet. Elle sera installée prochainement à proximité des commerces.

2) Rapport 2018 sur les Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement

Le Maire présente le rapport et s'attarde particulièrement sur les principaux chiffres et indicateurs.

Eau potable :

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est d'excellente qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en œuvre.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 245,13 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,04 €/m³, en baisse de 0,82 % par rapport à 2018.

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 40 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.

Assainissement :

Les traitements et rejets des stations d'épuration sont conformes aux prescriptions administratives.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 271,52 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,26 €/m³, +0,56 % par rapport à 2018.

Sur ce montant, 41 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.

Le conseil municipal prend acte.

3) Indemnité comptable 2019

Le Maire présente le décompte de l'indemnité de Conseil pour le comptable payeur de Genlis.

L'indemnité totale pour l'année 2019 est de 485,20 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

4) Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Côte-d'Or

Le Maire donne lecture des projets de statuts de la future Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure. L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités locales de la Côte-d'Or, Communes et Établissements Publics et Coopération Intercommunale, qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans les domaines en relation avec la gestion locale.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion.

5) Détermination du nombre et du mode de répartition des Conseillers Communautaires au sien de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

La loi, codifiée en son article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales rend nécessaire la recomposition des organes délibérant de établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle de renouvellement général des conseils municipaux.

S'agissant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, plusieurs communes ont délibéré afin de proposer différents accords locaux. Cependant, aucune proposition n'a obtenu les conditions de majorité requises. Ainsi, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, la répartition résultera du droit commun, à savoir 36 sièges. La conséquence est la perte d'un délégué communautaire pour la commune de Thorey en Plaine.

6) Informations des adjoints et des délégués communautaires

a) Travaux salle du Conseil Municipal et logement locatif

Jacques Moré et Gilles Robert font part de l'avancée et des difficultés rencontrées dans les travaux en particulier avec l'entreprise Genetier qui ne remplit plus les obligations liées à son acte d'engagement.

b) Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 24 novembre 2019 à 12h à la salle polyvalente. Ce repas est offert aux habitants de la commune de plus de 70 ans. Cette année, un orchestre animera le repas.

Les aînés pourront s'ils le souhaitent être accompagnés par des membres de leur famille, pour cela ils devront payer la somme de 26 € par personne.

c) Téléthon

Cette année le téléthon aura lieu le samedi 7 décembre 2019. Au vu de la réussite de l'an passé, la soirée tartiflette/concert est de retour. Les inscriptions se font en mairie jusqu'au lundi 2 décembre au prix de 9,50 euros le repas adulte et 5,50 euros le repas enfant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs.

d) Entretien cimetière

Paul Berthiot et Gilles Robert présentent les différents aménagements possibles en particulier l'enherbement du cimetière de Thorey en Plaine. La proposition retient toute l'attention du conseil qui propose de faire établir des devis sur cette mise en œuvre et d'inscrire ce projet sur les investissements 2020.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'enherbement.

7) Informations et questions diverses

a) Développement de la fibre

Le Maire signale qu'il a rencontré la société qui a remporté le marché de développement de la fibre optique en côte d'or en complément du conseil départemental. Le plan de développement sur Thorey en Plaine est prévu pour fin 2020, début 2021.

Fin de la Séance à 21h.

À THOREY EN PLAINE, le 15 novembre 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoit...", with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical line extending downwards from the end.